



# Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex  
Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87  
communication@mundolsheim.fr

## ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

**VU** le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4,

**VU** les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8 et l'article R. 110-2

**VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

### **CONSIDERANT**

- le réaménagement de la rue du Fort Ducrot,
- qu'il importe de mettre en corrélation les règles permanentes de circulation et de stationnement dans la rue du Fort Ducrot,
- qu'il importe de prendre toutes les mesures de sécurité en matière de circulation afin d'améliorer la sureté du trafic

### **a r r ê t e**

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété, comme suit :

#### **RUE DU FORT DUCROT**

Ajouter Réglementation 2.09.04. :

**Une « Zone de Rencontre » est instaurée rue du Fort Ducrot.**

#### Dans cette zone :

- les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules,
- la vitesse des véhicules est limitée à 20km/h,
- la chaussée est à double sens de circulation pour les véhicules et les cyclistes,
- le stationnement de tous les véhicules est interdit en dehors des endroits délimités à cet effet.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le service signalisation de l'Eurométropole de Strasbourg.

Articles 3 : Les services de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président de l'Eurométropole de Strasbourg, service circulation
- Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim et archivée.

Fait à Mundolsheim, le 17 octobre 2018

Signé : Béatrice BULOUE, Maire de Mundolsheim

Pour ampliation,  
Béatrice BULOUE,



Maire de Mundolsheim